



1898

Dans un de ces précieux inventaires<sup>3</sup> des fonds paroissiaux, qu'on ne saurait trop recommander aux érudits curieux des choses de l'ancienne France, nous trouvons précisément quelques documents d'un rare intérêt sur les sociétés rurales au temps d'Henri IV et de Louis XIII. Dans la paroisse de Bonnnes en Bazadais, les membres de la communauté portaient le nom de « voisins », que l'on ne connaît jusqu'ici que dans les localités du Béarn et du Bigorre. A la date du 20 mai 1601, on lit sur le registre paroissial : « Dans l'église de Bonnnes, du commun

Il s'agit d'un document, publié par M. Léon Maître, qui ne laisse aucun doute

sur l'existence d'une curie municipale à Poitiers et la persistance de l'usage de l'enregistrement à cette curie au vire siècle, sous le roi Dagobert. M. Viollet a dit à ce propos (*Académie des Inscriptions, comptes rendus*, 1898, p. 519) : « Nous estimons d'ailleurs pour notre part, que, longtemps après Dagobert, au commencement du

ix<sup>e</sup> siècle, il y avait encore quelques curies dans l'empire franc. »

3. De nombreuses inscriptions sont consacrées, dans l'empire romain, *Genio loci*.  
3. *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Gironde*,

série *E. supplément*, t. I, par MM. G. Ducauvin-Duval et Brutails, Bordeaux,

Gouzonilhou, 1898, grand in-4°.

M

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :

Courpress PARIS

—•—

TÉLÉPHONE

N° 101.50

—•—

ASCENSEUR

—•—

LE COURRIER DE LA PRESSE  
et ANNONCES pour tous les journaux et  
reprints sans frais, les ABONNEMENTS

# Le COURRIER de la PRESSE

Fondé en 1880. A. GALLOIS, Directeur

21, BOULEVARD MONTMARTRE. PARIS

FOURNIT COUPURES DE JOURNAUX & DE REVUES  
SUR TOUS SUJETS & PERSONNALITÉS

Journal :

Date :

Adresse :

Signé :

LEGS  
Auguste BRUTAILS  
1859-1926

21  
TARIF : 0 fr. 30 par coupure envoyée.

Tarif réduit, paiement	par	100 coupures.	25 francs.
d'avance, sans période	»	250 »	55 »
de temps limité.	»	500 »	105 »
	»	1000 »	200 »

qui séparait le régime municipal romain de la com-  
mune rurale ou heureux ne réduira pas la distance qui sépare l'assem-  
ble des *pagani* gallo-romains d'avec la confrérie paroissiale? — Je signale, à cet égard, l'histoire de Saint-Jean-de-*Garguier*. C'était, dans un recouf fertile de la colonie d'Arles, un centre de population gallo-romaine; le titre officiel de ce village était *locus Gargarius*, et le *locus* est autre chose qu'un « lieu-dit »: c'est le chef-lieu religieux<sup>1</sup>, économique et social d'un canton rural, *societas multorum in unum*. *Garguier* avait ses dieux tuté-  
laires ou ses génies; les habitants s'y réunissaient en assemblée, prononçaient des décrets, avaient des biens communs. C'est sur leur territoire, je crois, qu'on a trouvé une des deux plus anciennes inscriptions chrétiennes de la Gaule. Au cinquième siècle comme au second, il forme un district religieux, chrétien maintenant; et à propos de *Garguier* apparaît pour la première fois en Gaule le mot de paroisse, dans une lettre papale de l'an 417.

On sait qu'une paroisse d'avant 1789 avait ses assemblées, sa vie publique, ses chefs politiques: elle a été souvent une commune avant d'en recevoir le nom. Voilà donc, à trois grands moments de notre histoire, bien constatée l'existence de communautés rurales. Il serait imprudent d'affirmer qu'elle n'a jamais été brisée ni après les empereurs, ni avant le mouvement communal. Il serait non moins imprudent d'affirmer que ces différentes institutions, nées des mêmes besoins de la nature humaine, n'ont entre elles aucune relation historique.

Dans un de ces précieux inventaires<sup>3</sup> des fonds paroissiaux, qu'on ne saurait trop recommander aux érudits curieux des choses de l'ancienne France, nous trouvons précisément quelques documents d'un rare intérêt sur les sociétés rurales au temps d'Henri IV et de Louis XIII. Dans la paroisse de *Bommes* en *Bazadais*, les membres de la communauté portaient le nom de « voisins », que l'on ne connaissait jusqu'ici que dans les localités du Béarn et du Bigorre. A la date du 20 mai 1601, on lit sur le registre paroissial : « Dans l'église de *Bommes*, du commun

1. Il s'agit d'un document, publié par M. Léon Maitre, qui ne laisse aucun doute sur l'existence d'une curie municipale à Poitiers et la persistance de l'usage de l'enregistrement à cette curie au VII<sup>e</sup> siècle, sous le roi Dagobert. M. Viollet a dit à ce propos (*Académie des Inscriptions, comptes rendus*, 1898, p. 519): « Nous estimons d'ailleurs pour notre part que, longtemps après Dagobert, au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, il y avait encore quelques curies dans l'empire franc. »

2. De nombreuses inscriptions sont consacrées, dans l'empire romain, *Genio loci*.

3. *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Gironde, série E supplément, t. I*, par MM. G. Ducauñès-Duval et Brutails, Bordeaux, Gounouilhou, 1898, grand in-4<sup>o</sup>.



consentement de tous les habitants de la paroisse, et en présence d'iceux, Guilhemète Clavey, femme de feu Ramond de La Barbe, tant pour elle que pour tous les héritiers dudit de La Barbe, a été reçue au *voisinage* de ladite paroisse, prêté le serment et fait toutes autres solennités au cas requises, par devant moi, Gausin, curé de Bommes. » — A la date du 6 janvier 1602, autre réception de *voisin*, le récipiendaire s'engageant à supporter « les charges de ladite paroisse, et là et au cas qu'il s'en aille demeurer ailleurs, aussi bien comme s'il y était présent. » — Une troisième réception est mentionnée le 2 avril 1625, avec enregistrement de la promesse « de vivre en bon *voisin*, et de subvenir aux charges et nécessités de la paroisse pour sa quote-part, en jouissant des priviléges de *voisin* ». — Passé Louis XIII, nous ne trouvons plus trace de « voisins » sur les registres de Bommes. La monarchie absolue a été dure aux traditions rurales<sup>1</sup> comme aux priviléges de la bourgeoisie.

Voici une brochure d'assez piètre apparence, à l'extérieur comme au dedans : c'est une statistique publiée par le Comité des Travaux historiques et scientifiques<sup>2</sup>, qui ne renferme, comme toutes les statistiques, que des noms, des chiffres et des dates. Mais on y trouve, entre autres choses, la liste des sociétés savantes de Paris et des départements, et cette liste fournit de précieux éléments à une histoire qui reste à écrire, celle de l'esprit d'association dans la France moderne. Taine se proposait de faire cette histoire dans un des chapitres de son dernier volume des *Origines de la France contemporaine*<sup>3</sup> : il eût été le plus riche en faits nouveaux et en conclusions inattendues.

C'est en effet, dans ce siècle et dans notre pays<sup>4</sup>, le phénomène social le plus net et le plus général, que les progrès ininterrompus des associations libres. Il faut remonter jusqu'aux premiers temps de l'empire romain pour constater un fait semblable, et pour trouver à ce fait des causes à peu près identiques. L'extension de populations ouvrières ayant besoin de s'entr'aider, ne suffit pas à expliquer la pullulation de ces organismes nouveaux : car il sont tout aussi nombreux et peut-être plus anciens, dans la classe bourgeoise, et ils y sont nés pour des motifs d'un autre ordre. — Jusqu'à quel point le désir de s'associer a pénétré aujourd'hui dans notre vie natio-

1. Voyez Babeau, *le Village sous l'ancien Régime*, 3<sup>e</sup> éd., 1882, p. 27.

2. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, comité, etc. *Liste des membres, etc.* Paris, Imprimerie nationale, 1898, in-8.

3. Voyez l'avant-propos du tome II du *Régime moderne*, page II.

4. Pour ne parler, en ce moment, que de la France.

nale, on s'en rendra compte en suivant de près, au jour le jour, l'histoire d'une de nos cités. Voyez Paris : qu'une mode nouvelle de sport ou d'écriture<sup>1</sup> se propage, une société se constitue sur-le-champ en pouvoir officiel ou officieux pour la régler, l'activer ou l'imposer au besoin. « Dix habitants font un peuple », disait un vieil adage ; nous pourrions dire aujourd'hui : ~~dix~~ hommes réunis fondent une société et forment un bureau.

LEGS

Auguste BRUTAIL

1859-1926

L'histoire des sociétés savantes nous montrera les irrésistibles progrès de cet esprit d'association. Elles ne datent véritablement que du dix-septième siècle, et sont relativement peu nombreuses avant 1789 ; on a à peine besoin de rappeler qu'elles se fondèrent en province surtout, « à l'instar » de l'Académie française : car l'antiquité de l'Académie des Jeux Floraux à Toulouse (1323), est une exception que la « ville de Pallas » pouvait seule présenter. Avant 1700, il se fonde quelques académies dans les villes qui sont, sinon les plus grandes, du moins les plus intellectuelles : à Toulouse en 1640, à Caen en 1652, à Nîmes en 1682<sup>2</sup>. Au dix-huitième siècle le mouvement s'accélère sous des influences diverses : au début, les sociétés se constituèrent surtout par amour de la science, de la physique et du système de Newton ; vers le milieu, elles sont créées par la politique agricole des intendants ; à la fin, elles s'inspirent de l'esprit encyclopédique et des principes de la philosophie humanitaire. Au total, trente-quatre sociétés savantes sont antérieures à la Révolution, sans parler de celles, en assez grand nombre, qui ont disparu. Les progrès de l'association s'arrêtent brusquement entre 1789 et 1795 : la Révolution n'aime pas les sociétés savantes, elle frappe les vieilles académies, et l'esprit de groupement ne trouve alors d'autre cadre que les clubs et les sections, d'autre prétexte que la politique. En revanche, de 1795 à 1800, le mouvement commencé avant la Révolution reprend vigueur avec une rare intensité : le Directoire, toutes proportions gardées, est une des époques où il s'est fondé le plus de journaux et le plus de sociétés, c'est-à-dire où on a le plus cherché des motifs à échanger des idées, des politesses, des vers et des discours, où la France, et la province comme Paris, a été le plus sociable. Il reste dix-huit sociétés de ce temps-là, et il est pro-

1. L'histoire des associations sténographiques est instructive à ce point de vue.

2. Je parle de celles qui ont survécu ou sont ressuscitées. Un certain nombre de ces académies ont disparu, même avant la Révolution. Un exemple fort curieux de ces académies locales, si utiles alors comme aujourd'hui au développement de la vie provinciale et de la tolérance religieuse et politique, nous est fourni par l'histoire de l'Académie de Castres, fondée en 1618, où catholiques et protestants ont travaillé d'accord, et qui disparut en 1670, à la veille des persécutions religieuses ; cf. Granat, *Revue des Universités du Midi*, 1898, p. 181 et s.

bable que beaucoup sont nées alors qui ont eu une existence éphémère. Sous le Consulat et l'Empire on devine aisément pourquoi les fondations nouvelles sont relativement moins nombreuses : vingt-trois en quinze ans<sup>1</sup>. Le mouvement reprend en 1815, d'abord assez lentement (35 sociétés datent de 1815 à 1830), puis fort rapide après 1830 (103 jusqu'en 1848), favorisé plutôt que combattu par le Second Empire (144 de 1848 à 1870), presque vertigineux depuis 1870 (320 et davantage)<sup>2</sup>.

S'il est vrai que certains départements, comme le Cantal et l'Indre, n'ont pas de société savante (ce dont je doute : la statistique, ici, doit se tromper), ceux de la Normandie en offrent un lot considérable, et, dans la Seine-et-Marne, qui n'est pas une de ces vieilles régions où les ruines foisonnent, il n'y a pas moins de quatre sociétés dites d'archéologie. — Au fur et à mesure que ces associations se multiplient, leur objet est plus limité : elles subissent, comme les associations industrielles et charitables, le principe de la division du travail. Les académies, sociétés académiques et sociétés d'émulation chères à nos ancêtres, sont maintenant menacées, débordées, étouffées par les sociétés spéciales, de sciences pures, de médecine, d'histoire naturelle, d'archéologie, d'archives historiques, de bibliophilie, etc. La besogne est plus scientifique, le but étant plus précis et la tâche moins répartie.

A voir cette effrayante armée de sept cents sociétés savantes, on peut se demander si l'esprit individualiste ne s'affaiblit pas en France. Je ne suis pas sûr qu'on arrive à cette conclusion, fâcheuse à plusieurs égards, si on étudie la manière dont ces sociétés ont été fondées, dont elles sont organisées et dont elles travaillent. Peut-être répondrons-nous ailleurs à ces questions.

CAMILLE JULLIAN.

1. Parmi les sociétés fondées entre 1795 et 1815, on remarque un assez grand nombre d'associations de médecine et de chirurgie.

2. Taine a écrit (*le Régime moderne*, t. I, p. 153) : Sous le régime moderne, jacobin ou napoléonien, « les individus ne savent pas s'associer entre eux, coopérer de leur propre mouvement, par leur seule initiative, sans contrainte extérieure et supérieure, avec ensemble et longtemps, en vue d'un but défini, selon des formes régulières, sous des chefs librement choisis, franchement acceptés et fidèlement suivis. » Je ne peux croire que Taine ait méconnu le développement intensif de l'esprit d'association au XIX<sup>e</sup> siècle ; mais je crois qu'ayant pénétré la manière dont vivaient ces sociétés, il n'a pas jugé qu'elles produisissent des résultats répondant aux cadres et aux programmes apparents.